

## Prévention et tranquillité publique

La Ville de Pessac coordonne une politique partenariale reconnue de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Organisée dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), elle vise à identifier au plus vite les problèmes et à les traiter.

### Prévention et tranquillité

#### Une politique partenariale coordonnée par la Ville

La politique de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, mise en œuvre sur le territoire de Pessac, est animée et coordonnée par la Ville de Pessac dans le cadre d'une dynamique partenariale forte et d'une approche globale et équilibrée entre éducation, prévention, insertion, dissuasion, répression et solidarité.

#### Une politique globale organisée dans le cadre du CLSPD

Articulée avec les autres politiques conduites sur le territoire pessacais (éducation, jeunesse, emploi et insertion, action sociale, santé, sport, culture, politique de la ville, aménagement urbain, sécurité), la politique de prévention de la délinquance et de tranquillité publique est organisée dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) présidé par le Maire.

#### Une politique par quartier par thème et par axe de travail

Pour identifier au mieux et en temps réel les problématiques du territoire pessacais et pouvoir les traiter de la manière la plus adaptée possible, le CLSPD de Pessac s'organise de la manière suivante :

- **Des axes stratégiques qui définissent les priorités du CLSPD** : renforcer le lien avec les établissements scolaires, développer les mesures alternatives aux poursuites pénales et à l'incarcération, prévenir la délinquance des jeunes et jeunes adultes par le développement d'outils éducatifs et de prévention adaptés (chantiers jeunes, soutien aux associations de jeunes, lien aux acteurs de l'emploi et de l'insertion), renforcer la police municipale et sa complémentarité avec la police nationale, lutter contre les cambriolages avec la mise en place du dispositif de Participation citoyenne et de l'opération Tranquillité absence.
- **Des CLSPD par quartier** qui réunissent de manière régulière tous les acteurs intervenant à l'échelle d'un quartier de la Ville : les établissements scolaires, la police nationale, la police municipale, les bailleurs sociaux, la justice, la prévention spécialisée, les centres sociaux, les assistantes sociales, les associations...
- **Des commissions thématiques qui elles aussi se réunissent de manière régulière** : elles abordent des sujets tels que les violences faites aux femmes, les transports, la zone industrielle et les

commerces, le stade nautique, le domaine universitaire.

## Opérations tranquillité

### Opération tranquillité absence

À l'occasion de périodes d'absences, les personnes désireuses de mieux se protéger contre les vols par effraction peuvent signaler leur départ en remplissant un formulaire au commissariat de police ou à la police municipale. Ce formulaire est également téléchargeable en bas de page.

› **Commissariat de Police Nationale de Pessac**

49, avenue du Général Leclerc  
05 57 26 38 70

› **Police Municipale de Pessac**

Esplanade Charles de Gaulle  
05 57 02 20 20

### Opération tranquillité Seniors


Les seniors peuvent être victimes de vols par ruse ou à la fausse qualité. Des policiers de la DDSP 33 (Direction Départementale Sécurité Publique) sont à leur disposition pour toute information et prévention.

Composer le 17 (24h/24) ou le 112 ou écrire à [ddsp33-communication@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp33-communication@interieur.gouv.fr)

## ≡ CONTACT

**Direction du  
développement  
Social urbain de la  
Ville de Pessac**

Place de la Ve République 33600  
Pessac


 05 57 93 66 70

 [Courriel](#)

**HÔTEL DE VILLE DE  
PESSAC**

Place de la Ve République  
33604 Pessac Cedex

[courrier@mairie-pessac.fr](mailto:courrier@mairie-pessac.fr)

 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h  
Mardi au vendredi : 8h30-17h  
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :  
uniquement les dépôts de  
dossier carte d'identité ou  
passeport, sur rendez-vous. /  
De 11h à 12h : uniquement les  
remises de passeports et  
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS